

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
 CNW, code 1 + hebdomas régions Saguenay—
 Lac-Saint-Jean et Côte-Nord + liste télécopieur

**PROJET DE DÉRIVATION PARTIELLE DE LA RIVIÈRE MANOUANE
 PAR HYDRO-QUÉBEC**

LE PUBLIC PEUT CONSULTER L'ÉTUDE D'IMPACT

Québec, le 13 février 2001 - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, l'étude d'impact concernant le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane par Hydro-Québec.

La consultation publique et la séance d'information

À compter d'aujourd'hui, et ce pour une période de 45 jours, soit du 13 février au 30 mars 2001, l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement peut être consultée aux bureaux du BAPE à Québec et à Montréal ainsi qu'à la bibliothèque centrale de l'UQAM. L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale d'Alma, 500, rue Collard Ouest;
- Bibliothèque de l'Université du Québec à Chicoutimi, 555, boul. de l'Université;
- Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean, 1671, rue Ouatouchouan, Mashteuiatsh;
- Conseil de bande de Betsiamites, 4, rue Metsheteu, Betsiamites.

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE, www.bape.gouv.qc.ca, à la rubrique «Périodes d'information».

De plus, des personnes représentant le BAPE animeront une séance d'information publique, avec la participation de représentants d'Hydro-Québec et du ministère de l'Environnement. Cette séance se tiendra à Alma, mercredi 7 mars 2001, à 19 h 30, à la salle Alma, de l'Hôtel Universel, 1000, boul. des Cascades. Les personnes participant à la séance pourront alors s'informer à loisir sur toute question concernant le projet, l'étude d'impact ou la procédure d'évaluation environnementale.

La demande d'audience publique

Pendant la période d'information et de consultation publiques de 45 jours, toute personne, groupe ou municipalité peut émettre ses commentaires ou faire une demande d'audience publique. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 30 mars 2001, au ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Le projet

Située au Saguenay—Lac-Saint-Jean, la rivière Manouane prend sa source en aval du réservoir Manouane et parcourt environ 250 km pour rejoindre la rivière Péribonka qui alimente le lac Saint-Jean. Hydro-Québec envisage de dériver une partie des eaux de cette rivière vers le réservoir Pipmuacan, en vue d'optimiser ses installations du complexe hydroélectrique Bersimis sur la rivière Betsiamites, qui rejoint le fleuve Saint-Laurent dans la région de la Côte-Nord. Rappelons que les projets de dérivation partielle des rivières Portneuf et du Sault aux Cochons examinés en audience publique par le BAPE l'automne dernier visent également l'optimisation du complexe Bersimis.

Édifice Lomer-Gouin
 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
 Québec (Québec) G1R 6A6
 Téléphone : (418) 643-7447
 Télécopieur : (418) 643-9474
 Sans frais : 1 800 463-4732
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca

COMMUNIQUÉ

La dérivation partielle de la rivière Manouane nécessiterait la construction d'un barrage en béton au km 97, soit en aval du point de confluence de cette rivière avec la rivière du Grand Détour. Trois digues seraient également érigées dans des vallées environnantes afin de contenir les eaux du futur réservoir du Grand Détour. Les eaux détournées de la rivière Manouane seraient acheminées par un canal de dérivation d'une longueur de 7 km qui rejoindrait la rivière aux Hirondelles, un affluent du réservoir Pipmuacan.

En dérivant ainsi un débit moyen annuel de 30,3 mètres cubes par seconde (m^3/s) de la rivière Manouane vers le réservoir Pipmuacan, Hydro-Québec anticipe un gain annuel net d'énergie de 318 gigawattheures (GWh). Hydro-Québec espère mettre en service ces nouvelles installations à l'automne 2002. Les travaux s'échelonnent sur une période de 16 mois et le coût du projet est estimé à environ 52 millions de dollars.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Dans son étude d'impact, Hydro-Québec a identifié trois secteurs où les milieux naturels et humains seraient principalement touchés par les répercussions du projet. Selon le promoteur, ces impacts potentiels pourraient être éliminés ou atténués par l'application des différentes mesures d'atténuation et de compensation proposées.

Dans le secteur de la rivière Manouane, la réduction du débit varierait de 77 % en aval du barrage à 29 % à son embouchure dans la rivière Péribonka. La réduction des niveaux d'eau et du débit occasionnerait des pertes d'habitats pour la ouananiche et des pertes d'habitats pour l'élevage et l'alimentation des espèces comme le grand brochet et le grand corégone. Le maintien en tout temps d'un débit minimal de $3 m^3/s$ grâce à des conduites prévues dans le barrage, l'aménagement d'épis, le réaménagement et la création de frayères figurent parmi les différentes mesures proposées par Hydro-Québec afin de diminuer ces pertes.

Le secteur du lac et de la rivière du Grand Détour ainsi que le lac Numéro Un constituent la future zone ennoyée. La création du réservoir du Grand Détour inonderait environ $12 km^2$ de terres occasionnant une augmentation notable des teneurs en mercure chez les poissons piscivores. Des mesures d'atténuation sont prévues, plus précisément la réduction suggérée de la fréquence de consommation du poisson pêché dans ce secteur pendant une période de 15 à 20 ans et la mise en place d'un programme de gestion du risque. Le déplacement de quatre chalets serait le principal impact résiduel, alors que la navigabilité entre le barrage et le réservoir du Grand Détour et l'amélioration prévue des conditions pour la pêche sportive du grand brochet et du grand corégone représenteraient des retombées positives.

Enfin, le lac Patrick et la rivière aux Hirondelles, dont le débit serait augmenté, sont situés sur le trajet qui serait emprunté par les eaux dérivées vers la baie aux Hirondelles qui fait partie du réservoir Pipmuacan. Les impacts dans ce secteur sont jugés faibles, selon l'étude d'Hydro-Québec, notamment ceux liés aux baisses de production appréhendées de certaines espèces de poissons, l'altération du paysage et l'accès plus difficile aux berges du lac Patrick. Par ailleurs, la présence de canaux et d'une route en bordure du canal de dérivation facilitant l'accès au secteur sont évalués positivement.

Selon Hydro-Québec, le maintien d'un débit réservé de $3 m^3/s$ aurait un effet direct sur la rivière Péribonka où aucune modification de la production de la ouananiche n'est appréhendée. Le promoteur mentionne également dans son étude d'impact que les inconvénients liés aux billes de bois encore présentes dans cette rivière et la modification des conditions de navigation devrait être mineurs.

Hydro-Québec prévoit un programme de surveillance et de suivi environnemental qui serait effectif au cours de la période précédant les travaux et ensuite maintenu sur une période de cinq ans. Le programme servirait à évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation et à déterminer les rajustements qui pourraient s'avérer nécessaires.